

CÔTE FLEURIE Nouvelle gestion des ports du département : les changements prévus font grincer des dents

À partir du 1^{er} janvier 2023, les ports maritimes du Calvados vont avoir un gestionnaire unique. Ce qui n'est pas sans causer des inquiétudes chez les usagers, notamment en termes de grilles tarifaires. Exemple à Honfleur, où la situation est explosive.

La CCI Caen Normandie et Copeport sont les nouveaux gestionnaires des sept ports du Calvados, et prennent la forme d'une Semop (Société d'économie mixte à opération unique). Toutes les DSP locales (délégations de service public) n'auront plus lieu d'exister dans une poignée de jours : le Département du Calvados confie désormais l'exploitation et la gestion des ports à cette Semop, tout en restant dans la gouvernance. Objectif affiché par le président du Département lors de son dernier discours devant l'assemblée départementale : « projeter nos ports dans le futur en modernisant leurs infrastructures ».

À Honfleur, le conseil portuaire du 14 octobre dernier a mis le feu aux poudres : la nouvelle grille tarifaire appliquée au 1^{er} janvier prochain a été présentée aux différents usagers qui sont les pêcheurs, les plaisanciers, les vedettes de tourisme, etc. Dans la foulée, tous se sont réunis sur les quais du bassin Carnot pour manifester leur mécontentement.

Les plaisanciers sont en colère

Avec une augmentation moyenne de 30 % des droits de port, la pilule a en effet du mal à passer. Pire, certains accusent une hausse de 1 000 %. C'est le cas de la trentaine de plai-



Les usagers du port à Honfleur, réunis pour partager leur indignation sur les quais du bassin Carnot. Delphine REVOL

sanciers situés sur le quai Nord du bassin Carnot, réunis sous la bannière de l'association « Amicale du Quai Nord ». Un quai non sécurisé qui réunit une trentaine de bateaux ne disposant ni ponton, ni eau, ni électricité, et seulement quatre échelles pour rejoindre les bateaux. Alors, quand Frédéric Lesellier, président de l'association et propriétaire d'un bateau de 12 m, voit sa place de stationnement passer de 283 euros par an à 2 775 euros, il sent la moutarde lui monter au nez.

Même son de cloche au CNH (Cercle nautique de Honfleur), où l'augmentation tarifaire a du mal à passer pour les plaisanciers : « en plus du prix

de stationnement, chaque bateau doit payer un forfait de 300 euros d'électricité. Pour mon voilier qui fait 11 m de long, je vais passer de 2 000 euros aujourd'hui à 2 600 euros en 2023, plus 300 euros d'électricité », précise Philippe Terrier, membre du CNH (lire aussi page 16).

Les pêcheurs sont aussi impactés

Les pêcheurs ont de même matière à protester. « Les tarifs vont passer du simple au double pour nous », s'indigne Loïc Perchey. Avec en plus une redevance de pesée de 28 euros la tonne, et du matériel défectueux, c'est un peu la douche froide pour les pêcheurs : « ils veulent mettre des balances connectées, et automatiser le pont Carnot et le pont de l'Est : ce qui ne veut pas dire qu'ils seront ouverts plus souvent ! ».

La colère est aussi palpable du côté des vedettes de tourisme. La famille Roney exploite des bateaux de promenade amarrés dans l'avant-port. « On peut être d'accord pour une augmentation des prix, mais là ce n'est pas une augmentation, c'est une explosion ! » précise Elise Roney, la gérante. « Et sans contrepartie ! C'est nous qui avons déjà financé

notre propre ponton, notre borne d'électricité... »

Particularité du port honfleurais

L'association des Vieux Gréments est aussi solidaire de la contestation, et rappelle la particularité du port de Honfleur : « Il n'y a pas de quoi faire caréner nos bateaux ici. Et je ne parle même pas des difficultés pour sortir en mer, liées à notre situation géographique dans l'estuaire » explique Gérard Roudaut, secrétaire des Vieux Gréments, appuyé par le pêcheur Loïc Perchey : « avec nos bateaux de pêche, on peut mettre jusqu'à 3 heures pour

arriver en mer si on a le courant contre. Alors, après la hausse du prix des carburants, c'est le coup de trop ! »

Sans compter que la « galle des ports » reste un véritable fléau, propre à Honfleur. Ce parasite se développe dans les espaces aquatiques où se mélangent eau douce et eau de mer, pour se coller aux coques et hélices de bateau. « Ça fait trente ans que ça dure, et personne ne peut nous aider » rappelle Frédéric Lesellier.

● Delphine REVOL

Quelles suites à donner ?

Après avoir été reçus vendredi par le maire de Honfleur (également vice-président du Département), les différents usagers du port restent aujourd'hui dans l'expectative. Michel Lamarre, qui s'est opposé à la nouvelle tarification, a pu contacter Michel Fricout. L' élu référent des ports au Département, pressenti pour être le futur président de la Semop, aurait accepté de recevoir chaque représentant de délégation à Honfleur (les plaisanciers, les pêcheurs...) pour évoquer la problématique tarifaire*. De quoi faire patienter les usagers du port honfleurais qui n'abandonnent pas (encore) l'idée d'organiser une opération de blocage des bateaux de croisière dans le port.

* Informations que nous n'avons pu vérifier auprès du Département : aucun interlocuteur n'a pu répondre aux sollicitations de la rédaction du Pays d'Auge sur ce dossier, pendant les vacances scolaires.

Les pêcheurs craignent de nouvelles taxes



TROUVILLE-SUR-MER

Daniel Harache, président du syndicat des pêcheurs de Trouville, craint l'émergence d'une nouvelle taxe sur le poisson.

« Il y a quelques années, nous nous sommes battus contre l'instauration d'une taxe de 28 € la tonne de poisson débarquée. Nous avons expliqué au Conseil départemental que le port de Trouville était un port où on pêche beaucoup de maquereaux et que nous serions défavorisés. Nous avons expliqué qu'il valait mieux instaurer une taxe de stationnement et de redevance d'équipement de port de pêche basée sur la longueur du bateau.

Cette taxe existe aujourd'hui et peut aller de 1 000 à 2 400 € par an. Sachant qu'il n'y a pas de criée à Trouville, les équipements ne sont pas les mêmes.

Aujourd'hui, avec la Semop, il est de nouveau question de cette taxe. Ce n'est pas parce que la pêche fonctionne bien en ce moment que nous pouvons supporter de nouvelles taxes. En instaurer une nouvelle qui va rester en place même si les conditions sont moins favorables est une mauvaise idée. Toutes les matières premières ont augmenté, le gasoil est cher, ce n'est pas la peine d'en rajouter. »

● Sophie QUESNEL

Approvisionnement du gasoil au port : « on est dans le flou complet »

L'entreprise Taupin implantée à Dozulé a en charge l'approvisionnement en gasoil pêche des ports de Honfleur et Trouville. Son directeur général, Guillaume Brionne, se dit « surpris » par le changement de gestion des ports. Il est également inquiet pour l'avenir de son entreprise. « On ne sait pas à quelle sauce on va être mangé », précise-t-il. La société existe depuis 1970 et approvisionne les ports depuis 25 ans suivant une AOT (Autorisation d'occupation temporaire). Aujourd'hui, « il y a des bruits de couloir, mais rien de factuel. J'ai été convoqué par le vice-président du département en charge des ports, j'ai été prévenu qu'on allait nous enlever des AOT au 1^{er} janvier 2023, sans autre explication », indique-t-il.

L'approvisionnement en gasoil pêche est une part importante de l'activité de la société, « elle représente 30 à 35 % du résultat et trois à



Pour ce qui est de l'approvisionnement en gasoil pêche (ici la pompe de la Marina à Deauville), l'avenir reste assez flou également. Sophie QUESNEL

quatre emplois. Je ne suis pas capable de dire ce qui va se passer pour nous » regrette le responsable qui reconnaît être « dans le flou complet actuellement ».

« Le scénario n'est pas bon pour nous »

Selon Guillaume Brionne, plusieurs scénarios sont possibles : « soit on nous retire l'activité et ça met en péril l'entreprise. Soit on nous dit : vous restez où vous êtes,

en revanche vous nous versez un pourcentage de votre résultat, et les répercussions vont se faire à travers une augmentation des prix ». Car le chef d'entreprise dozuléen en est convaincu, « il va falloir à un moment donné que tout le monde donne de l'argent pour pouvoir financer les projets présentés ». Dernière hypothèse, « la COPEPORT récupère le bébé et prend en charge la distribution pétrolière ainsi que la distribution

du matériel ». Mais dans tous les cas, « le scénario n'est pas bon pour nous, il n'y a pas de bon plan, ni de perspectives mirobolantes ».

Une situation assez peu claire donc, « je ne tire pas de plan, car je n'ai aucune info, et je me méfie des bruits de couloir », qui pourrait même s'avérer plus complexe encore, « les cuves de gasoil enterrées aux ports sont à nous. Le 1^{er} janvier, on pourrait me demander de couper mes systèmes de distribution. On pourrait se retrouver sans un litre de gasoil pêche » anticipe Guillaume Brionne, « on est dans un grand flou artistique et on est à deux mois de l'échéance. On est hyper inquiet. Je vais rencontrer le comité de pêche pour exprimer mes craintes. Je ne me laisserai pas manger gracieusement », assure le directeur de l'entreprise Taupin.

● Nicolas MOUCHEL